

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne</p> <p>Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire</p> <p>DÉCISION DU PRÉSIDENT</p>	<p>CA-PDT-2025- <i>164</i></p>
---	--	---

**Demande de subventions dans le cadre du plan « La culture en proximité pour les Essonniens »
du Conseil départemental de l'Essonne.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 qui donne au Conseil communautaire la possibilité de déléguer au Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étammois Sud-Essonne ;

VU la délibération du 30 septembre 2024 n° CA-DEL-2024-104 aux termes de laquelle le Conseil communautaire a arrêté la liste des délégations consenties au Président et au Bureau communautaire, notamment afin de prendre toute décision concernant la sollicitation de subventions et participations auprès de tout organisme financeur, aux taux les plus élevés afin de financer tout projet, tant en fonctionnement qu'en investissement ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande de subvention exceptionnelle départementale pour la saison 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT que pour accompagner au mieux les structures culturelles dans leur rayonnement sur le territoire de l'Essonne, le Département de l'Essonne a mis en place le plan « La culture en proximité pour les Essonniens » ;

CONSIDÉRANT que le soutien départemental peut prendre plusieurs formes de subventions de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de ce dispositif ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Essonne dans le cadre du plan « La culture en proximité pour les Essonniens », pour les actions de développement culturel de la CAESE. La demande de subvention porte sur la saison nomade du Théâtre de l'Étammois. La demande de subvention en fonctionnement auprès du département de l'Essonne s'élève à dix mille euros (10 000 €) TTC.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou

d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Sous-préfet, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes Collectivités.
- Monsieur François DUROVRAY, Président du Conseil départemental de l'Essonne.
- Direction des Affaires Culturelles.
- Direction des Moyens Généraux.

Étampes, le 16 JUIL. 2025



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...

**DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Clôture du dispositif : **1^{er} septembre 2025**

À compléter obligatoirement

Collectivité : Communauté Agglomération Étampois Sud-Essonne

Maire ou Président : Johann Mittelhauser, président

Personne référente du dossier :

Civilité : Madame Monsieur

Prénom : Mathieu NOM : COUSIN

Fonction : Directeur adjoint des Affaires Culturelles

Adresse postale : 76 rue Saint-Jacques, 91150 Étampes

Téléphone port. : 01 64 59 59 94 Email 1 : mathieu.cousin@caese.fr

Référent départemental :

Ajouter coordonnées du référent

Coordination :

Sophie Gaudin de Lagrange
Tél : 01.60.91.16.85
sgaudindelagrange@cd-essonne.fr

**À QUI ET COMMENT
TRANSMETTRE LE DOSSIER ?**

Par mail aux adresses :

geu-collectivite@cd-essonne.fr
sgaudindelagrange@cd-essonne.fr

IMPORTANT

Inscrivez, dans l'objet de votre mail :

***Subvention
exceptionnelle + DCAI +
nom de votre collectivité.***

**AUCUN DOSSIER NE SERA
ACCEPTÉ APRES
LA DATE DE CLÔTURE :**
1^{er} septembre 2025

**LES DOSSIERS INCOMPLETS
ET NON CONFORMES A CE
MODE D'ENVOI NE SERONT
PAS ACCEPTÉS**

**Ne pas utiliser d'espace de
stockage ni de ZIP (les
dossiers ne peuvent pas être
récupérés)**

1. CONTEXTE DU DISPOSITIF

Le 21 novembre 2022, la délibération cadre « Le Département, acteur du rayonnement culturel de son territoire – nouvelles orientations de la politique culturelle départementale » a été adoptée par l'Assemblée départementale.

Dans le prolongement des actions initiées par la politique culturelle depuis 2016, le Département définit dix priorités d'action en matière culturelle :

1. Le renouvellement de la dynamique coopérative avec les communes et intercommunalités ainsi qu'avec les opérateurs
2. Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien
3. La découverte et la participation à la vie culturelle et artistique par tous et dès le plus jeune âge
4. L'adéquation de l'offre de pratiques amateurs aux besoins du territoire
5. La valorisation du patrimoine essonnien
6. L'équilibre territorial, en particulier en zone rurale
7. La valorisation de l'identité de l'Essonne en matière scientifique
8. Le déploiement d'actions contribuant à l'éducation à la citoyenneté
9. L'intensification du rayonnement du Domaine départemental de Chamarande en tant que pôle d'attractivité du territoire
10. La valorisation des atouts culturels départementaux

Ces priorités d'action en matière culturelle sont déclinées dans un corpus de plans thématiques qui doit irriguer la dynamique coopérative avec les communes ainsi qu'avec les opérateurs. Ils contribueront également à la lisibilité de l'action départementale en matière culturelle.

1. Le Plan « La culture en proximité pour les Essonnien », contribue à ce que chaque habitant ait accès à une offre culturelle à proximité de ses lieux de vie par :
 - Le développement de la lecture publique et de son réseau essonnien
 - Le soutien à la création et à la diffusion artistique
2. Le Plan « Valorisation du patrimoine culturel essonnien », favorise la connaissance du patrimoine et son appropriation par les Essonnien, et en fait un axe d'attractivité territoriale par :
 - La valorisation du patrimoine essonnien
 - La valorisation de l'identité de l'Essonne en matière scientifique
3. Le Plan « Des ressources culturelles pour et par tous », encourage l'accès, la participation et la contribution de tous les publics aux propositions culturelles du territoire par :
 - La découverte de l'art et de la culture par tous
 - Le Schéma départemental des Enseignement artistiques
 - Le déploiement d'actions contribuant à l'éducation à la citoyenneté (éducation artistique et culturelle et éducation à l'image)

2. PROCEDURE D'INSTRUCTION ET CALENDRIER

- Clôture 1^{er} septembre 2025 minuit.
- Vote de la délibération : Commission Permanente novembre 2025

3. ELIGIBILITE DU PROJET

Seuls les dossiers dactylographiés, complets, signés parvenus par voie électronique avant le 1^{er} septembre minuit, seront examinés.

Le dossier doit être accompagné d'un courrier du maire ou du président sollicitant l'aide départementale ainsi que d'une délibération du conseil municipal et d'un R.I.B.

3.1 Critères du projet

Votre projet devra s'inscrire dans les plans départementaux et priorités départementales ci-dessus énoncées, **il devra se réaliser en Essonne, se dérouler entre le 1^{er} janvier 2025 et le 30 juin 2026** et répondre à au moins un des critères suivants :

<p>Valorisation du patrimoine</p>	<p>Aide à la diffusion de la connaissance du patrimoine : Projets visant à élargir l'accès au patrimoine en proposant des actions de médiation des savoirs scientifiques, historiques et artistiques qui soit en adéquation avec le territoire essonnien et les publics visés (expositions, publications grand public, cycles de conférences grand public de rayonnement extra-communal).</p> <p>Aide à l'appropriation du patrimoine / Actions d'animations participatives : Projets visant à l'appropriation et l'implication des citoyens envers leur patrimoine par une démarche interactive et participative (ateliers, démonstrations, visites et animations interactifs et créatifs).</p> <p>Projets transversaux / Le patrimoine comme support d'attractivité : Projets permettant de révéler le patrimoine départemental en l'impliquant comme lieu et support d'une action culturelle.</p>
<p>Soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant</p>	<p>Aide à la mise en œuvre de résidences artistiques : projets prévoyant des temps de création en Essonne, de l'action culturelle (éducation artistique et culturelle) et ayant des perspectives de diffusion en Essonne sur plusieurs lieux. Une attention particulière sera portée sur les résidences se déroulant en milieu rural, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans les collèges essonnien.</p> <p>Soutien à la création : projets favorisant l'innovation et la prise de risque dans les formes et les partenariats (textes contemporains, écriture de plateau, actualisation de textes de répertoire, interdisciplinarité...); projets représentant les disciplines actuellement peu développées en Essonne, en particulier la danse et les arts visuels, ainsi que la marionnette, le cirque, la magie nouvelle, la musique contemporaine et les musiques amplifiées ; projets encourageant l'implication des habitants ; projets favorisant les passerelles entre pratiques amateurs et milieu artistique professionnel ; projets incitant au développement d'outils de médiation pour faciliter l'accès / l'appréhension aux / des œuvres (actions culturelles, EAC ...)</p> <p>Soutien à la diffusion : projets favorisant le hors les murs, l'itinérance, les spectacles dans l'espace public, chez l'habitant, couplés d'actions culturelles, notamment dans les zones rurales et/ou dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p> <p>Soutien à l'émergence : projets favorisant l'émergence au travers de tremplins jeunes talents, résidences de jeunes diplômés ...</p>
<p>Enseignements artistiques</p>	<p>L'ensemble des projets d'enseignements artistiques doivent prendre en compte les prérequis suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence d'une tarification prenant en compte le niveau des revenus des familles, soit par le biais du quotient familial établi par la CAF, soit par le taux d'effort. - L'existence d'un projet d'établissement. - L'existence d'un seuil minimum de 25 % d'enseignants disposant d'un diplôme pédagogique (DE, CA, DUMI, concours FP). <p>Soutien à l'accès du plus grand nombre aux enseignements artistiques : projets d'orchestres à l'école ; projets de découverte de la pratique instrumentale ou chorale ; ouverture de CHA découverte, CHAT (théâtre) et les CHAD (danse), ouvertes aux élèves sur leur motivation et non sur le niveau.</p> <p>Soutien au développement et à la diversification de l'offre d'enseignements artistiques sur le département : projets pédagogiques offrant une alternative aux cursus traditionnels (apprentissage musical par le collectif, interdisciplinarité entre les enseignements, pédagogie loisirs et amateur ...) ; projets de développement des offres les moins proposées sur le territoire : théâtre, danse et arts plastiques.</p> <p>Soutien aux projets prenant en compte les attentes des publics les plus éloignés : projets autour des publics prioritaires du Département (petite</p>

	<p>enfance, collégiens, personnes en difficulté sociale, personnes en situation de handicap, personnes âgées) ; projets innovants d'éducation musicale et orchestrale ciblant les publics les plus éloignés (projet Démos, projets EAC...)</p>
Lecture publique	<p>Aide à la programmation culturelle & numérique des bibliothèques, médiathèques et média-ludothèques : actions culturelles réalisées sur les thématiques ou dans les domaines suivants : spectacle vivant, éducation artistique et culturelle, médiation et inclusion numérique, éducation aux médias et à l'information, salons et fêtes du livre, jeux, jeux vidéo, sport, sciences et techniques, art contemporain, photographie, archéologie, patrimoine littéraire et artistique de l'Essonne, action internationale, environnement et développement durable.</p> <p>Aide au développement de l'accessibilité des publics éloignés et en situation de handicap aux bibliothèques, médiathèques et média-ludothèques : projets réalisés dans les domaines suivants : acquisition de collections adaptées (FLE, Fonds facile à lire, langues étrangères, gros caractères) et programmation d'actions culturelles spécifiquement destinées aux publics empêchés, éloignés ou en situation de handicap.</p>
Education artistique et culturelle	<p>Soutien aux projets respectant les 3 piliers de l'EAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance (l'élève doit acquérir des connaissances relatives au domaine artistique) - La pratique (pratique artistique de l'élève dans le domaine choisi) - La rencontre avec l'artiste : rencontre de l'artiste vivant de son art (sa technique, son environnement...) <p>Soutien aux projets inscrits dans la durée, montés en partenariat (pluri-acteurs, pluri-bailleurs), favorisant la notion de parcours de l'élève de la petite enfance à l'université (cohérence du projet sur le temps des publics, sur plusieurs tranches d'âges).</p>
Education à l'image	<p>Soutien aux projets portant sur la rencontre avec une œuvre cinématographique, audiovisuelle, multimédia et permettant le développement d'un regard critique et citoyen ; projets à destination des publics éloignés des ressources culturelles, artistiques et des pratiques cinématographiques.</p>
Arts visuels	<p>Soutien aux projets se déroulant avec des artistes professionnels (rémunérés), aux résidences et/ou expositions accompagnées d'actions culturelles.</p>
Culture partagée	<p>Soutien aux projets favorisant l'accessibilité et la participation des personnes à la vie culturelle et à la pratique artistique.</p> <p>Soutien aux projets développés au regard des droits culturels avec des personnes en situation de vulnérabilité (ou en relation avec les acteurs sociaux, sanitaires, de la justice etc...), accessibles, permettant la co-construction et la co-création par l'ensemble des parties prenantes du projet, et s'appuyant sur la diversité culturelle des personnes et des partenaires, transversaux, intersectoriels</p> <p>Soutien aux résidences artistiques dans des lieux non dédiés (structures des champs sociaux) visant la co-création avec les personnes.</p> <p>Soutien à l'expérimentation des projets et aux projets itinérants respectant les droits culturels notamment dans les territoires les plus faiblement dotés en équipements culturels.</p>

3.2 Les modalités de financement

L'aide départementale est attribuée annuellement : aucune reconduction n'est tacite ou acquise d'une année sur l'autre.

Le bilan du projet devra être envoyé au plus tard le 30 septembre 2026.

4. RÈGLEMENT DE L'AIDE DU DÉPARTEMENT

Dans le cas où le coût réel du projet ne nécessite pas la totalité de la subvention attribuée, la collectivité bénéficiaire s'engage à restituer les sommes inutilisées. Des contrôles au sein de la collectivité bénéficiaire par des agents du Département peuvent être effectués.

Pour toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre du projet subventionné, il est fortement recommandé d'en tenir informée la Direction de la culture et de l'action internationale qui proposera une rencontre afin d'explorer conjointement les voies de résolution possibles.

Il est rappelé que les collectivités bénéficiaires d'une aide du Département sont tenues de mentionner la participation financière de ce dernier sur l'ensemble des supports de communication mentionnés dans la notification.

FICHE IDENTITE

NOM DE LA COLLECTIVITE : Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud Essonne

Adresse de correspondance : 76 rue Saint-Jacques 91150 Étampes

Maire ou Président : M. MITTELHAUSSER Johann

Courriel : /

Téléphone : /

Maire-adjoint ou Vice-président à la culture : Mme. DENIS Huguette

Courriel : /

Téléphone : /

Responsable du service culturel : M. DUCHENE Sylvain

Adresse : 76 rue Saint-Jacques 91150 Étampes

Courriel : sylvain.duchene@caese.fr

Téléphone : 01 64 59 59 95

Personne référente chargée du suivi de ce dossier : M. COUSIN Mathieu

Fonction : Directeur adjoint de la culture

Adresse : 76 rue Saint-Jacques 91150 Étampes

Courriel : mathieu.cousin@caese.fr

Téléphone : 01 64 59 59 94

6. PRÉSENTATION DU PROJET

INTITULE DU PROJET	Saison nomade du Théâtre de l'Étampois Nouveau projet : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nouvelle phase d'un projet <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
DESCRIPTIF DU PROJET	<p>Le Théâtre de l'Étampois propose chaque année une saison culturelle composée de spectacles vivants pluridisciplinaires, de grande qualité artistique et à destination de tous les publics. Cette programmation est programmée à la fois au Petit Théâtre d'Etampes et dans les villes et villages de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne (CAESE).</p> <p>Cette saison culturelle nomade permet d'aller à la rencontre des habitants. Elle se déploie dans des lieux non dédiés au spectacle vivant et dépourvus d'équipements : salles des fêtes, parcs publics, médiathèques, établissements de santé, structures associatives...</p> <p>Cette programmation nécessite un important travail de coordination avec les partenaires de terrain et une préparation technique sur-mesure, adaptée à chaque lieu et à chaque spectacle. Elle implique également une communication de terrain, conçue spécialement pour chaque commune.</p> <p>La programmation de spectacles vivants se complète régulièrement par des actions culturelles et des rencontres avec les habitants, qui ont pour but de tisser des liens entre les habitants et les projets artistiques.</p> <p>Ce projet nomade, déployé sur une agglomération très rurale de 37 communes, qui couvre un quart du département de l'Essonne pour seulement 4% de sa population, contribue à lever les freins d'accès à la culture, particulièrement importants lorsque les habitants vivent éloignés des équipements culturels.</p> <p>Si on ne prend pas en compte les programmations proposées dans le cadre de la résidence d'implantation de la cie Scena Nostra et l'association Les Concerts de Poche (soutenus par ailleurs par le département de l'Essonne) la saison culturelle hors-les-murs 2025-2026 du Théâtre de l'Étampois permettra d'organiser 10 spectacles dans 8 communes différentes, soit 41% de l'ensemble de la saison. Plusieurs représentations scolaires seront également proposées, ce qui permettra de proposer 19 représentations.</p> <p>Ce projet devrait réunir 1 470 spectateurs</p>
CALENDRIER DES ACTIONS	<p>20/09/2025 à 20h : <i>La Symphonie des Chauves-souris</i> (Cie Mycélium) - Théâtre et Musique – Parc André Bouniol, Chalo-Saint-Mars</p> <p>20/09/2025 : conférence ou exposition organisée par la mairie de Chalo-Saint-Mars en amont de la représentation de <i>La Symphonie des Chauves-souris</i> (à confirmer)</p> <p>21/09/2025 à 11h : <i>Princesse Diane</i> (Spectralex) - Théâtre – Parc Saint-Périer, Morigny-Champigny</p> <p>21/09/2025 à 15h : <i>La Sagesse de l'herbe</i> (Cie Musique à voir) - Lecture musicale - Mairie de Puiset-le-Marais</p> <p>12/10/2025 à 16h : <i>Petite Pluie</i> (Cie Bouche Bée) - Théâtre – Centre culturel de Méréville</p> <p>12/10/2025 à 14h30 : Visite du site géologique des Cailles en lien avec le spectacle <i>Petite Pluie</i> et dans le cadre de la journée départementale du patrimoine géologique. Découverte de l'ancienne carrière dont les enrochements extraits furent utilisés pour paysager les jardins du domaine de Méréville (visite par la Réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne)</p>

	<p>13/10/2025 à 10h : <i>Petite Pluie</i> (Cie Bouche à Oreille) - Théâtre - Centre culturel de Méréville (représentation scolaire)</p> <p>07/12/2025 à 17h : <i>Toutes nos mains</i> (Collectif I Am A Bird Now) - Théâtre et installation sonore – EPS Barthélémy Durand, Étampes</p> <p>08/12/2025 à 10h et 14h : <i>Toutes nos mains</i> (Collectif I Am A Bird Now) - Théâtre et installation sonore – EPS Barthélémy Durand, Étampes (représentations scolaires)</p> <p>30/01/2026 à 20h30 : <i>L'abolition des privilèges</i> (Cie Le Royal Velours) - Théâtre - Salle des fêtes, Le Mérévillois</p> <p>30/01/2026 à 14h : <i>L'abolition des privilèges</i> (Cie Le Royal Velours) - Théâtre - Salle des fêtes, Le Mérévillois (représentation scolaire)</p> <p>17/03/2026 à 10h et 14h : <i>Fuega</i> (Compagnie Mon Grand l'Ombre) - Ciné-concert d'objets – Médiathèque Intercommunale Lucien Chaumettes, Angerville (représentations scolaires)</p> <p>18/03/2026 à 10h : <i>Fuega</i> (Compagnie Mon Grand l'Ombre) - Ciné-concert d'objets – Médiathèque Intercommunale Lucien Chaumettes, Angerville</p> <p>25/03/2026 à 15h : <i>L'échappée</i> (Cie Boom) - Théâtre de papier - Centre culturel de Méréville</p> <p>26/03/2026 à 10h et 14h : <i>L'échappée</i> (Cie Boom) - Théâtre de papier - Centre culturel de Méréville (représentations scolaires)</p> <p>09 et 10/04/2026 : ateliers de médiation autour du spectacle <i>Sous Terre</i> avec 3 classes de l'école élémentaire de Saclas (réalisation de miniature d'explorations souterraines imaginaires)</p> <p>12/04/2026 à 17h : <i>Sous Terre</i> (Cie Matiloun) - Théâtre d'objets – Salle des fêtes, Saclas (accompagné d'un "goûter de terre" pour les spectateurs)</p> <p>13/04/2026 à 10h : <i>Sous Terre</i> (Cie Matiloun) - Théâtre d'objets – Salle des fêtes, Saclas (représentation scolaire)</p> <p>29/05/2026 à 20h30 : <i>Le Magasin du Monde</i> (La Fine Compagnie) - Théâtre et mmusique – Le Silo, Méréville</p>
<p>PRESENTATION DES PARTENAIRES</p> <p>Partenaires associatifs, institutionnels (EPCI, Région, Etat), privés (mécénat ...)</p>	<p>Nos partenaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes de Chalo-Saint-Mars, de Morigny-Champigny, de Puiset-le-Marais, du Mérévillois, d'Angerville et de Saclas qui accueillent nos spectacles hors-les-murs. - L'EPS Barthélémy Durand et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers d'Étampes qui accueillent le spectacle <i>Toutes nos Mains</i>. - Le Silo de Méréville qui accueille le spectacle <i>Le Magasin du Monde</i> dans le cadre du dispositif du Coup de projecteur du Silo. - Les établissements scolaires du territoire (choix des partenaires en cours) qui travaillent en collaboration avec le théâtre pour prendre part à des représentations scolaires des spectacles hors-les-murs. - Le Conseil départemental et notamment la Réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne qui organise la Journée Départementale du Patrimoine Géologique durant laquelle est programmé le spectacle <i>Petite Pluie</i>.
<p>PUBLICS VISE(S)</p>	<p>Tous les habitants du territoire : enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, personnes âgées. Ceux-ci pourront bénéficier de spectacles venant à eux ainsi que d'actions culturelles dont ils pourront être acteurs, le plus souvent en lien avec les spectacles vus.</p>

**COMMUNICATION PREVUE SUR LE
PROJET**

Brochure de saison du Théâtre intercommunal
Affiches et flyers pour chaque spectacle, diffusés en proximité du
spectacle
Communication numérique : newsletter, réseaux sociaux,
référencements sur des sites spécialisés
Presse locale

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES PREVUES		RECETTES PREVUES	
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANTS
Frais de cession des spectacles	26 205 €	FONDS PROPRES	30 874 €
Frais d'hébergement et repas	3 786 €	Partenaires privés (mécénat...)	€
Frais de transport	3 203 €	(Etat) DRAC	€
Frais de communication	3 500 €	Conseil Régional	€
Location de matériel	900 €	Conseil départemental	10 000 €
Taxes	2 620 €	EPCI	€
Actions culturelles	660 €	Autre(s)	€
TOTAL	40 874 €	TOTAL	40 874 €

Un budget prévisionnel doit obligatoirement être équilibré.

Date et Signature du représentant légal :

16 JUL. 2025



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER